

Folio n°

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

ID : 034-213403108-20260416-D16_2026-BF

Membres présents : 21
Suffrages exprimés : 23
VOTES : Contre : 0
Pour : 23
Abstentions : 0
Date de convocation : 10/04/2026

Extrait du registre COMMUNE DE THEZAN-LES-BEZIERS

CONSEIL MUNICIPAL du 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize avril, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par courriel le dix avril 2026, s'est réuni à 18h30 à la Salle du Conseil à Thézan-les-Béziers, sous la Présidence de M. Alain DURO, Maire.

Présents: DURO Alain, CRISTOL Bruno, PALOMARES, Alba, GUIMERA Dominique, ROBINEAU Sylviane, CAVERIBERE Claude, FORTE Francis, LAPOUYADE Bernard, MAZUIR Françoise, MEDINA Charles, SAHL-VARELA Isabelle, MARTINEZ Solange, FOURNIER Eric, TOLINOS Hélène, AIT SEDDIK Taous, DELHON Rosine, RODRIGUEZ Arnaud, CLEMENTY Anne, MONTANES Jérôme, BUSOM Benoit, DESCOMBES Judith.

Absents représentés : CORDIER Marie (PALOMARES Alba), PLANÇON Jacques (CLEMENTY Anne).

Mr Dominique GUIMERA est désigné secrétaire de séance.

D16-2026 : Finances - Budget Principal « Commune » - Note de présentation & Approbation du Budget Primitif 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération D11-2026 en date du 16 avril 2026 approuvant le Compte Financier Unique 2025,

VU la délibération D12-2026 en date du 16 avril 2026 affectant les résultats 2025,

CONSIDERANT la présentation du Budget Primitif 2026 du Budget Principal « Commune » aux membres de l'assemblée délibérante en date du 31 mars 2026 et du 02 avril 2026,

CONSIDERANT que la maquette budgétaire du Budget Primitif 2026 du Budget Principal « Commune » a été transmise aux membres de l'assemblée délibérante en date du 02 avril 2026,

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le budget primitif du Budget Principal « Commune » pour l'exercice 2026 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous. Ce dernier sera approuvé :

- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Le budget principal, pour l'exercice 2026, est équilibré en recettes et dépenses:

		DEPENSES	RECETTES
Crédits proposés exercice 2026	Section de fonctionnement	3 499 553.00	3 499 533.00
	Section d'investissement	1 527 442.87	1 801 927.91
Reports de l'exercice 2025	Report de fonctionnement (002)	0.00	0.00
	Report d'investissement (001)	214 465.46	0.00
Reste à réaliser 2025	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	291 600.00	451 477.06
	TOTAL	291 600.00	451 477.06
TOTAL du BUDGET	Section de fonctionnement	3 499 553.00	3 499 533.00
	Section d'investissement	1 819 042.87	1 367 565.81
	TOTAL	5 318 595.87	5 318 595.87

Monsieur le Maire demande au Conseil d'adopter le Budget Principal pour l'exercice 2026, établi en conformité avec l'instruction M57, de bien vouloir en délibérer et de l'autoriser à signer tous documents relevant de cette décision.

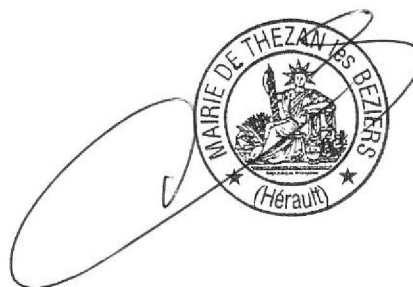
LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** le Budget Primitif 2026 tel que présenté ;
- **Autorise** le Maire à signer toutes pièces relevant de cette décision.

Délibéré à THEZAN-LES-BEZIERS, le 16 avril 2026

Pour expédition conforme,
Le Maire, **Alain DURO**



Signature du secrétaire de séance

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, 6 Rue Pitot, 34000 Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.